

Une porte coupe-feu est un élément de construction utilisé pour :

- Lutter contre la propagation d'un incendie,
- Protéger les personnes contre la propagation des fumées et des gaz toxiques.

Rappel de la réglementation : « Selon l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié le 19 juin 2015, l'articles 101 et l'article R4227-39 du code du travail. »

La « maintenance de vos équipements » doit être effectuée par une personne justifiant d'une compétence particulière.

MAINTENANCE

La « maintenance » doit être effectuée tous les ans, avec une tolérance de plus 2 mois ou moins 1 mois, par une personne compétente selon la norme de sécurité NFS 61-933.

Est compétente, une personne employée par une entreprise ayant la formation et l'expérience nécessaire.

La maintenance consiste en un ensemble d'opérations permettant de maintenir ou de rétablir un matériel de sécurité (identifié dans les conditions particulières) dans un état de bon fonctionnement afin que celui-ci soit en mesure d'assurer son usage déterminé. La maintenance regroupe ainsi les actions de contrôle et de vérification des équipements.

La maintenance « préventive » :

Réalisée une fois par an selon des dates ou fréquences spécifiées en conditions particulières, la maintenance préventive permet de prévenir les défaillances des appareils.

Le spécialiste en sécurité incendie effectue :

- Contrôle visuel de l'installation
- Nettoyage du périmètre de sécurité
- Maintenance et essai du bon fonctionnement et du déclenchement automatique (DAD et fusible)
- Maintenance et essai du bon fonctionnement et du déclenchement manuel
- Maintenance et réglage de la fermeture (rails, contrepoids, ralentisseur, ferme-porte)
- Maintenance et essai du bon réarmement, de la VEM et du DAD,
- Maintenance et lubrification des galets de roulement, des rails, des pivots et/ou des paumelles
- Maintenance, contrôle et reprise du serrage de la boulonnerie si nécessaire
- Contrôle de la signalétique associée à la porte coupe-feu

À la fin de son intervention, le professionnel applique une étiquette de vérification sur l'appareil, rappelant la maintenance effectuée et remplit le registre de sécurité (si existant).